

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Date de la convocation
06/12/23

Date d'affichage
15/12/23

Objet de la délibération
Création budget annexe « lotissement communal des Hurlevents »

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 12 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Daniel FABREGUES, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN  
Karine GOMES donnant pouvoir à Marlène GABLE  
Margaux PRAOM donnant pouvoir à Claude GAULARD  
Violette SEGARD donnant pouvoir à Nathalie CASTILLON

Absents :

Jérôme CUCHE  
Antoinette LE BRAS  
Marc LECAILLE  
Jean-Baptiste MALIVERNAY  
Franck NICOLAS  
Charles-Emmanuel PELLETIER

Lylian CALVAT a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que l'instructions comptable M57 dispose que les opérations de lotissement communal ou d'aménagement de zone sont caractérisées par leur finalité économique de production, et non de constitution d'immobilisations, dans la mesure où les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus.

Ces opérations sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits que peuvent temporairement lier les comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. Elles sont soumises à un régime fiscal particulier.

La collectivité doit regrouper l'ensemble des opérations au sein d'un seul budget annexe par type d'opération (lotissement les hurlevents).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un budget annexe lotissement pour retranscrire les opérations comptables du projet de lotissement des Hurlevents (parcelle 162)

**Considérant** l'intérêt que représente cette opération pour la Commune ;

**Considérant** la nécessité de créer un budget annexe lotissement afin de retracer les écritures comptables de cette opération dans un budget autonome ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,**

**Par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

**DECIDE**

- **DE CRÉER** un budget annexe « lotissement » sous la nomenclature budgétaire M57 ;
- **D'OPTER** pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des formalités d'inscription du budget annexe deson assujettissement à la TVA ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer les écritures comptables nécessaires - du budget principal vers le budget annexe.

*Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.*

Fait à Saône, le 15/12/23  
Monsieur le Maire de Saône,  
Benoit VUILLEMIN



A large, stylized blue ink signature of Benoit Vuillemin is written over the official stamp and text.

DESTINATAIRE :

- PREFECTURE DU DOUBS
- TRÉSORERIE

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

